

CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL

De la Métropole

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



.....
*Le cimetière intercommunal est situé à Poisat, à l'entrée du Parc Hubert Dubedout. Il accueille les familles des défunts, décédés ou domiciliés sur l'une des communes de la Métropole.**

*Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Champagnier, Claix, Corenc, Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Le Fontanil-Cornillon, Le Gua, Le Pont-De-Claix, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Miribel-Lanchâtre, Mont-Saint-Martin, Montchaboud, Murianette, Notre-Dame-De-Mésage, Notre-Dame-de-Commiers, Noyarey, Poisat, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Égrève, Sarcenas, Sassenage, Séchillienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Barthélemy-de-Séchillienne, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-Le-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Varces-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vaulnaveys-le-bas, Venon, Veurey-Voroise, Vif, Vizille.

3 ESPACES PAYSAGERS

Résultat d'un vrai choix esthétique et environnemental, La conception du Cimetière permet aux familles de disposer d'espaces calmes, propices à la sérénité et au recueillement.

LE SECTEUR TRADITIONNEL

Il dispose d'emplacements pour l'inhumation en pleine terre ou en caveaux.

Des sections confessionnelles spécifiques sont également proposées. L'espace confessionnel musulman est composé de concessions en pleine terre qui disposent d'entourages en granit. L'espace confessionnel juif est composé de concessions en pleine terre.

Durée des concessions: 15, 30, 50 ans

LE SECTEUR PAYSAGER

Il est constitué d'espaces verts et d'emplacements contenant des caveaux sous gazon.

Durée des concessions: 15 ans

LE SECTEUR CINÉRAIRE

Agencé pour permettre tout mode d'inhumation ou de dispersion des cendres, ce secteur comprend :

le columbarium « rocher » où chaque case peut contenir jusqu'à 2 urnes.

le columbarium « mur » où chaque case peut contenir de 4 à 6 urnes, selon la taille des urnes.

Les places cinéraires : Il s'agit de concessions de terrains de 1 m² où il est possible d'inhumer jusqu'à 4 urnes.

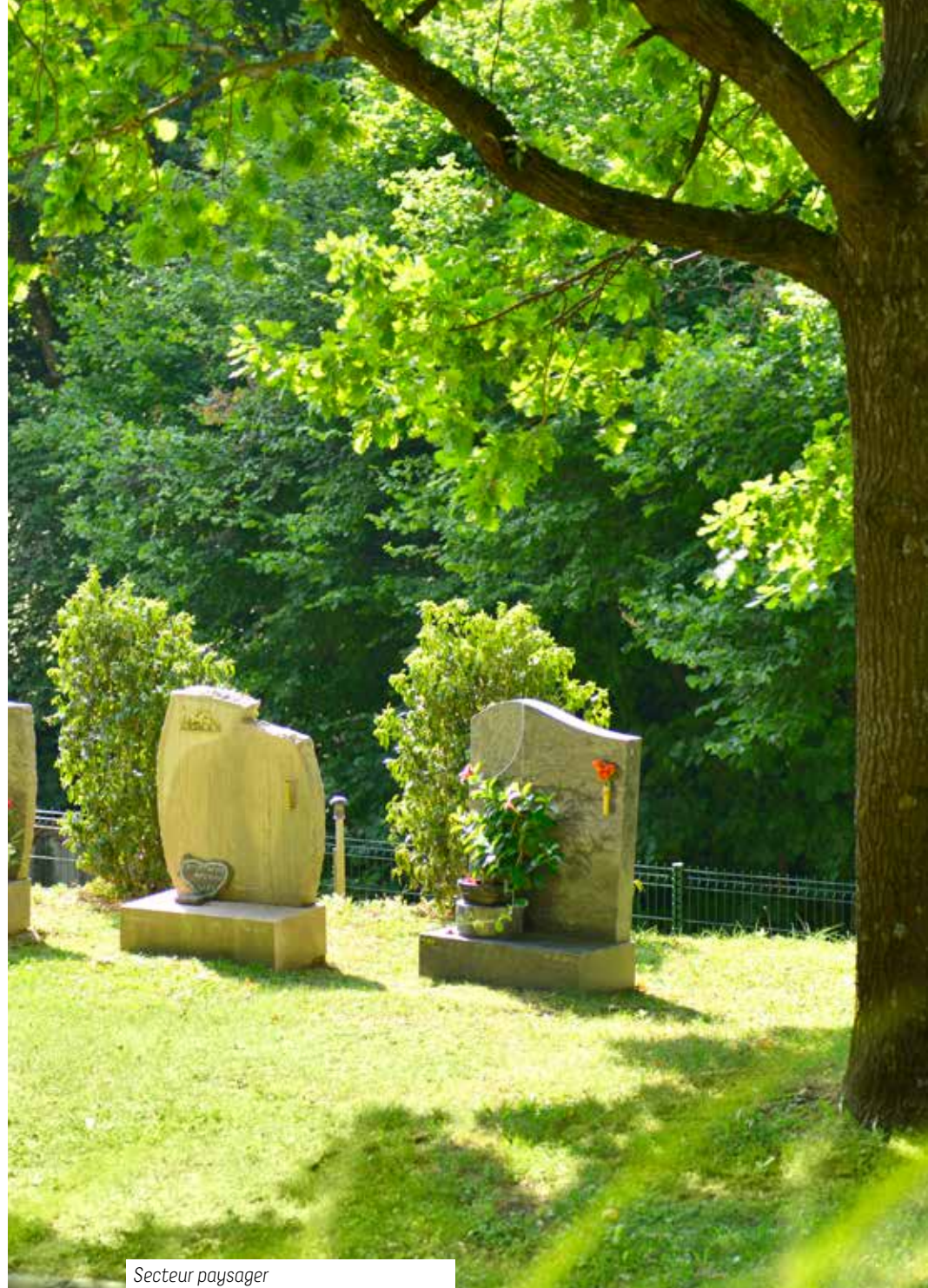
Le jardin du souvenir : espace destiné à la dispersion des cendres.

Durée des concessions: 15, 30 ans

L'entretien des espaces est hebdomadaire et permet de garder les lieux accueillants. Sur place, des fontaines à eau et arrosoirs, sont mis à disposition des familles et renouvelés régulièrement. Un règlement intérieur est disponible au bureau du cimetière, situé au 47 avenue Marie Reynoard à Grenoble.

Afin de préserver la sérénité des lieux, seules les personnes présentant des difficultés pour se déplacer pourront accéder à l'intérieur du cimetière en voiture.

Depuis 1982, Grenoble-Alpes Métropole, réalise et gère les services et équipements funéraires de l'agglomération. Le service funéraire est assuré par les Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise « SEM PFI » société d'économie mixte. Le crématorium intercommunal Docteur Valois est situé route du Murier sur la commune de Gières, dont la gestion est déléguée à la SEM PFI. Le cimetière intercommunal a été créé en 1995.



Secteur paysager



Secteur traditionnel



Secteur cinéraire avec murs columbarium et places cinéraires



Jardin du Souvenir



Secteur traditionnel

LES DÉMARCHES D'ACQUISITION D'UNE CONCESSION

C'est la Métropole qui gère et assure le fonctionnement du cimetière intercommunal.

Le bureau du cimetière se situe au 47 avenue Marie Reynoard à Grenoble. Il permet aux familles de s'informer sur les démarches d'acquisition d'une concession et sur le fonctionnement du cimetière.

Une concession peut ensuite être renouvelée par le concessionnaire, puis par ses ayants-droit. Pour cela, son « titulaire » doit se présenter au bureau du cimetière dans l'année d'échéance de la concession ou au maximum dans les 2 ans qui suivent la date d'expiration.

RECHERCHER UN DEFUNT, UNE CONCESSION OU CONSULTER LE REGISTRE DES DISPERSIONS

Grenoble-Alpes Métropole vous propose un moteur de recherche en ligne sur www.lametro.fr, pour trouver un défunt ou une concession et consulter le registre des dispersions.



BUREAU DU CIMETIERE

Du lundi au vendredi

> 8 h 30 à 12 h 00

> 13 h 30 à 17 h 30

Site Prémalliance - 47 avenue Marie

Reynoard - 38100 GRENOBLE

> Tél. 04 76 89 64 71

> Mail : cimetiereinterco@lametro.fr

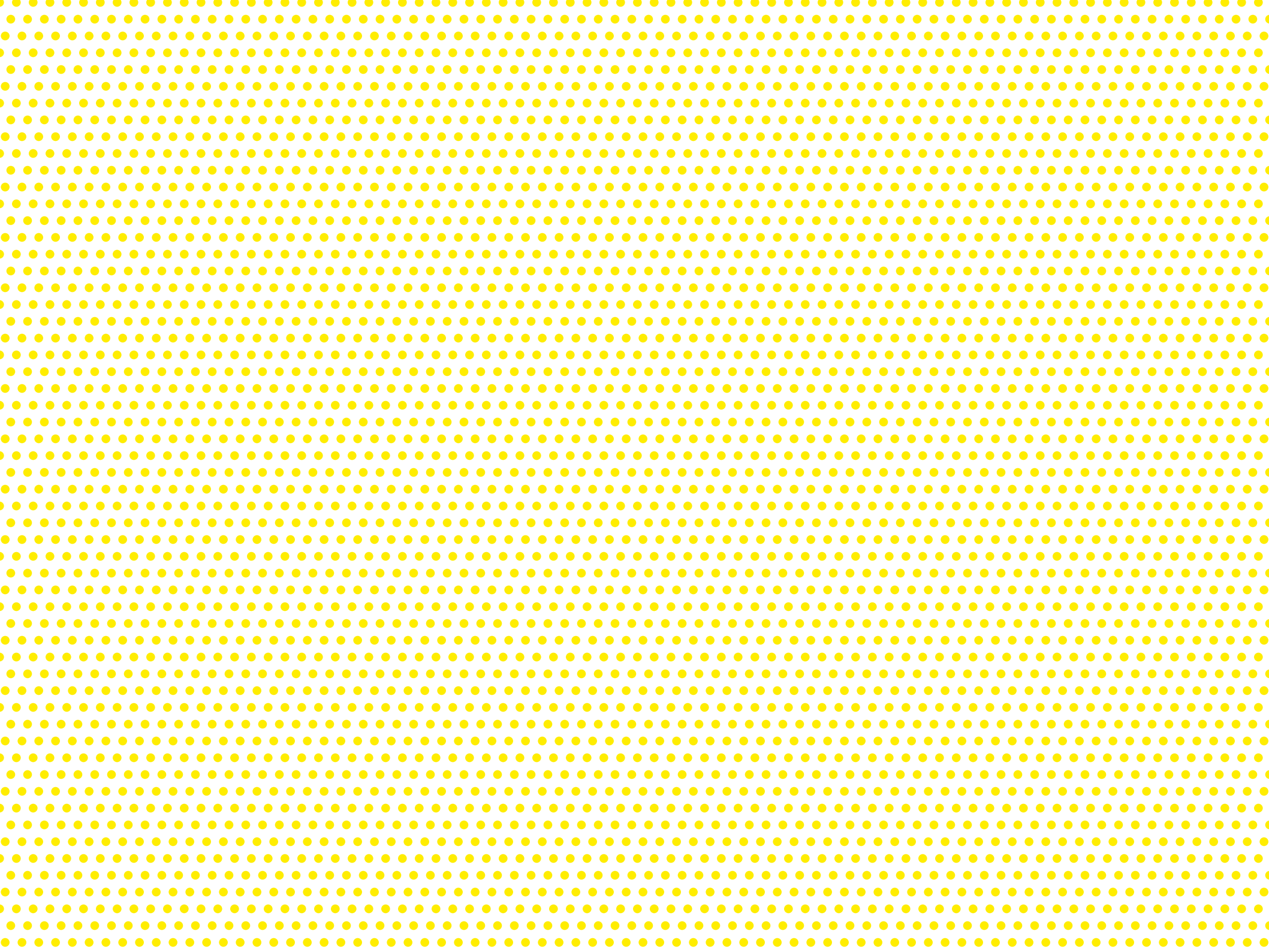
HORAIRE DU CIMETIERE

D'octobre à février :

> 8 h 30 à 17 h 30

De mars à septembre :

> 8 h 30 à 19 h 30





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Le Forum – 3 rue Malakoff
38031 Grenoble cedex 01
Tel - 04 76 59 59 59

lametro.fr



CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL

Rue de l'ancienne Mairie
38320 Poizat

Comment se rendre au cimetière

En voiture Rocade sud - sortie 4
(direction Poizat, Le Village)

En transport en commun

Bus 13 - terminus "Poizat-Prémol"

